

**PLAN LOCAL D'URBANISME  
DE BILLY-MONTIGNY**

**PLAN DE ZONAGE  
Echelle : 1 / 3000**

**DOSSIER APPROBATION**

**Vu pour être annexé à la délibération du  
Conseil Municipal d'Approbation**

**LEGENDE**

**Zonage**

-  Ua : Zone urbaine mixte de densité minimale recherchée 50 log/ha
-  Uam : Zone urbaine mixte composée d'habitat minier de densité minimale recherchée 50 log/ha
-  Ub : Zone urbaine mixte de densité minimale recherchée 30 log/ha
-  Ubm : Zone urbaine mixte composée d'habitat minier de densité minimale recherchée 30 log/ha
-  UE : Zone urbaine à vocation économique
-  Us : Zone d'équipements sportifs et de loisirs
-  1AUa : Zone à urbaniser à vocation dominante habitat et équipements, de densité minimale 50 log/ha
-  1AUB : Zone à urbaniser à vocation habitat de type béguinage, de densité minimale 30 log/ha
-  N : Zone naturelle
-  Ns : Zone naturelle comportant des équipements sportifs et de loisirs

**Prescriptions**

-  Périmètres de monuments historiques classés ou inscrits
-  Emplacements réservés
-  Elément de patrimoine architectural, urbain ou paysager à mettre en valeur ou à requalifier
-  Secteur de maintien de l'activité commerciale
-  Ligne électrique Gavrelle - Vendin

**Principaux risques et contraintes :**

-  Cavités souterraines
-  Puits de mines
-  ICPE

